

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 494

présenté par

M. Causse, Mme Calvez, Mme Pascale Boyer, Mme Le Peih, Mme Khedher, M. Anato, Mme Hammerer, Mme Marsaud, M. Vuilletet, M. Cellier, M. Buchou, Mme Valetta Ardisson, M. Vignal, M. Perea, M. Perrot, Mme De Temmerman, M. Bois et M. Cédric Roussel

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« numériques, »,

insérer les mots :

« les humanités numériques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à étendre le champs des expérimentations qui peuvent être conduites aux humanités numériques qui constituent un nouveau domaine d'enseignement au croisement de l'informatique et des arts, des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales. Elles se caractérisent par la volonté de prendre en compte les nouveaux contenus numériques au même titre que les objets d'enseignements plus traditionnels. Cette nouvelle notion introduit dans les établissements une modalité d'enseignement permettant de faire de l'élève un individu créatif de la civilisation numérique. Il s'agit d'accompagner la prise en compte de ce nouvel enjeu de la pédagogie numérique au sein des établissements et plus largement dans l'école du 21ème siècle et dont le réseau CANOPE s'est emparé avec la création d'une mission « humanités numériques ».